

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Dans le contexte de mise en œuvre des actions de la feuille de route 2021-2030 et des projets européens en cours d'exécution combinés avec le renouvellement de l'Assemblée Eurorégionale des Jeunes (AEJ), l'exercice 2025 marque les jalons d'une Eurorégion en tant qu'acteur européen et méditerranéen reconnu et toujours plus proche du citoyen.

Dans la droite ligne de l'objectif d'amplifier les résultats des actions de l'EPM, de lui donner une plus grande visibilité et reconnaissance au plan européen ainsi qu'une plus grande assise financière pour ses projets, avec des budgets plus conséquents qui ne dépendent pas uniquement de frais de fonctionnement, l'EPM a décidé d'orienter depuis 2021 une part importante de son activité vers le montage de projets européens à forte valeur ajoutée pour le territoire et avec des partenaires stratégiques reconnus.

L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée coordonnera ou participera à **6 projets européens en 2025** :

- **L'Aire fonctionnelle Littoral Est (AFLE)**, OIE POCTEFA, coordinateur
- **CESAM**, I3, Chef de file
- **Smart Green Water**, Interreg SUDOE, Chef de file
- **Locall4Flood**, Interreg Euromed, partenaire
- **Carbon Farming**, Interreg Euromed, partenaire
- **Fashion Forward**, Interreg SUDOE, partenaire

- Le projet **Watsavereuse (Life)** est en cours de clôture administrative et financière.

- Le **projet Youth4Green ERF** (DG REGIO) s'est terminé le 2 décembre 2024. Les rapports finaux et les remontées de dépenses seront réalisés début 2025. Le paiement du solde du projet est escompté au 1^{er} trimestre 2025.

L'EPM est aussi **associée à 3 projets de l'appel gouvernance du nouvel Interreg EUROMED**, ce qui lui donne accès en première main à toute l'information des projets menés sur le bassin Méditerranéen.

Enfin l'EPM est associée au projet Life **Pyrénées4Climat de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique** (OPCC) afin de bénéficier des synergies sur la thématique climat sur le Pyrénées en lien avec la Méditerranée, ainsi qu'au projet **Trampoline 2 (Poctefa)** dont l'objectif est de renforcer le réseau des acteurs du conseil et de l'accompagnement des jeunes pour en faire le

cœur de la coopération pour une mobilité transfrontalière, en favorisant leur inclusion sur le marché du travail.

Ces projets vont permettre d'accomplir une grande partie des objectifs des plans d'actions 2022-2024 et 2025-2027 et de la feuille de route plus globalement. Grâce à ces très bons résultats, c'est aussi la notoriété de l'EPM à travers l'Europe qui est renforcée.

C'est dans ce contexte que l'exercice budgétaire 2025 dont les orientations ont été débattues en séance du 12 décembre dernier mettra en œuvre la feuille de route à travers le plan d'action 2025-2027.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel l'assemblée prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'exercice. Il est prévu pour la durée d'un exercice du 1er janvier au 31 décembre. Des modifications permettant d'ajuster les crédits peuvent être apportées au budget pour régler les dépenses avant le 31 décembre. Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chacune d'entre elles comporte un volet dépenses et un volet recettes. Les dépenses et recettes prévisionnelles doivent être évaluées de façon sincère avec les deux sections en équilibre.

Toutefois, en application de l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un budget n'est pas considéré comme en déséquilibre lorsque :

- La section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent.
- La section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des deux sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

Le budget est voté par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

Le nouveau cadre budgétaire est à présent fonctionnel et permet une analyse financière par action, par politique publique, et par nature des dépenses et recettes.

Dans cette optique et dans le respect de la nouvelle instruction comptable M57 que l'EPM a mise en place avec 1 an d'avance sur les autres collectivités territoriales, la présentation budgétaire ci-après propose donc une présentation sous deux angles :

I - La présentation par nature.

II - La présentation croisée fonctionnelle dite analytique.

À l'exception du montant total de chaque section, les montants sont exprimés en kilos euros (k€) dans le présent rapport qui s'appuie sur la maquette budgétaire pour la présentation par nature et le vote formel par chapitre.

I La présentation par nature

La présentation par nature concerne, comme son nom l'indique, le type de dépenses et de recettes prévues. Cette présentation est ici faite par section, chapitre budgétaire, en dépenses et en recettes. Cette présentation comprend donc à la fois le volet régalién de fonctionnement de l'établissement et le volet opérationnalité du plan d'action.

Le budget primitif 2025 est proposé en section de fonctionnement à hauteur de **3 244,71 K€ en recettes** (incluant les excédents reportés et les fonds européens des projets programmés), soit 1 226,751 K€ de nouvelles recettes et 1 897,96 K€ d'excédents reportés, et **1 943,46 K€ en dépenses** (incluant les versements des fonds européens aux partenaires de certains projets dont nous sommes chef de file), considérant les recettes de certains projets européens reçues en 2023 et qui seront reversées en 2025 en particulier les fonds pour CESAM consacrés aux entreprises du territoire (900 K€ dont 50% seront reversés en 2025, soit 450 K€ sur ce budget).

A noter que les paiements des projets issus de l'appel à projets culture sont versés à N+1 et N+2, ce qui modifie la lecture du budget avec des excédents reportés plus ou moins importants. Vient s'ajouter à cela les versements de fonds européens à effectuer pour les paiements finaux des projets WATSAVEREUSE, Youth 4 green ERF, et paiements intermédiaires de CESAM. En 2025, 450 K€ seront consacrés à l'appel à projets en faveur des entreprises de l'agroalimentaire du territoire, le solde de 450 K€ sera versé en 2026.

La section d'investissement est quant à elle proposée en équilibre à hauteur de 120 K€ en recettes et en dépenses. Il s'agit exclusivement de dépenses nouvelles correspondant à 50% de dépenses corporelles et 50% incorporelles.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'établit au budget primitif de l'exercice à hauteur de **3 244,719 K€** en recettes incluant les excédents reportés des années précédentes, les fonds européens des projets, CESAM, Youth 4 green ERF, Locall4Flood, Carbon Farming, Smart green Water, Fashion Forward et le premier versement de l'AFLE selon l'opérationnalité de la plateforme SIGEFA. Les recettes des projets européens Interreg SUDOE, EuroMed, Poctefa, ne sont

effectives qu'à N+1 ou N+2., ce qui explique les premiers versements en 2025. En dépenses, la prévision s'établit à hauteur de **1 943,461 K€**, soit une baisse de 24% sur l'exercice précédent (2 561 K€), liée en partie à l'étalement des paiements du cascade funding CESAM sur 2 ans notamment.

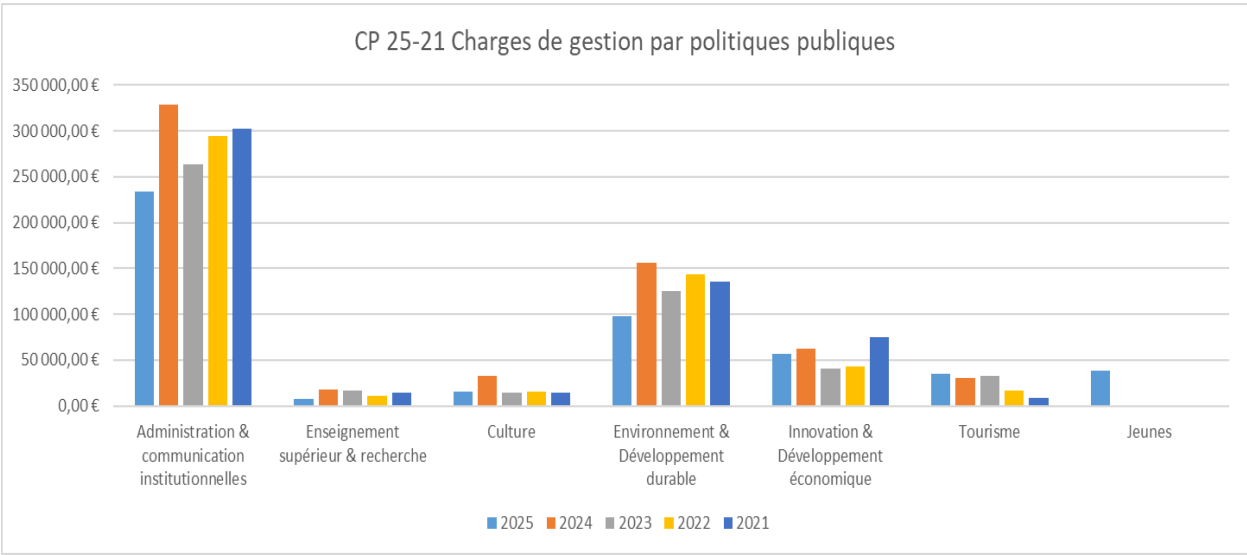
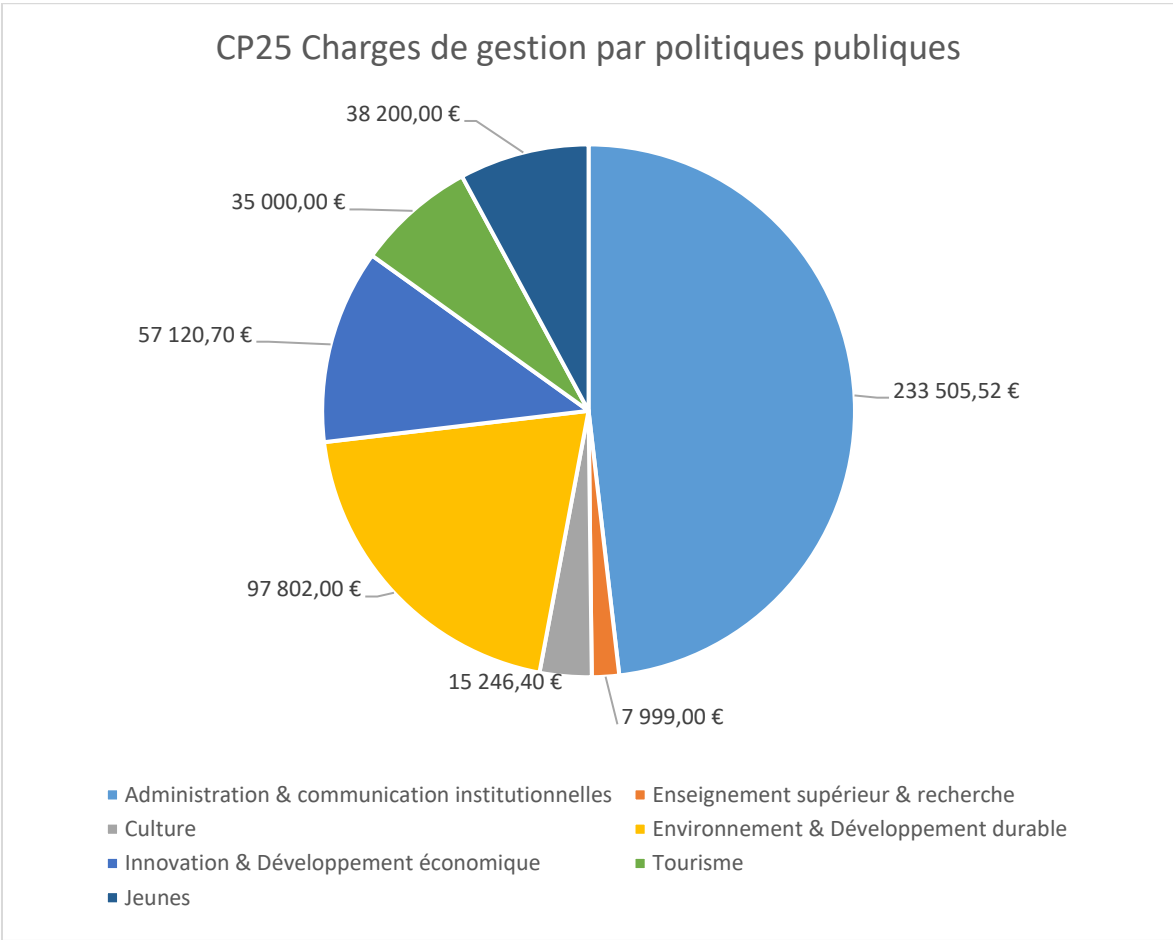
A-I. Les dépenses

1. Les charges à caractère général (D011)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **484,87 K€** en baisse par rapport à l'exercice précédent, ce qui est logique car il y aura 2 projets européens en moins à gérer en 2025 et l'événement des 20 ans de l'Eurorégion a été réalisé en 2024. Le nombre de projets et le nombre d'actions impactent structurellement les charges à caractère général, notamment pour les prestations d'études, de communication, de traduction, de déplacements ou de logistique. En contrepartie, ces dépenses seront couvertes par des recettes en fonds européens à hauteur de 65 à 80 %.

Par ailleurs, la part consacrée aux frais du siège à Perpignan est stable, à 134 222€ (131 000 € en 2024). Le déménagement dans les nouveaux locaux plus petits mais toujours autant fonctionnels et plus adaptés aux modalités de travail mises en place au sein de l'Eurorégion, a permis de faire diminuer ces charges depuis 2024. Les efforts d'économie réalisés sur ces charges sont significatifs et démontrent une saine gestion et une maîtrise du budget, en relation avec les participations des membres qui ne permettent toujours pas de couvrir l'intégralité des dépenses dites statutaires (RH + frais administratifs et communication).

Par ailleurs, en regardant le budget par politiques publiques (ou commissions), on constate qu'en termes de prestations de services et dépenses pures c'est dans l'administration et la communication qu'il y a le plus de dépenses prévisionnelles, ce qui est un constat valable tous les ans en ce sens où l'Eurorégion est une collectivité de service qui fait peu d'investissements. Les dépenses se concentrent sur l'administratif puis sont ventilées par commissions en fonction des actions et des projets à réaliser, notamment pour les prestations intellectuelles ou techniques liées aux projets européens. La commission environnement présente elle aussi un niveau important de dépenses (le 2^{ème} par politiques publiques) du fait du nombre de projets européens relevant de cette commission mais aussi des actions comme Let's clean Up Europe.



Toujours au niveau des charges de gestion de l'administration générale, les charges de structure du siège représentent 27,68% des dépenses totales de gestion (et 57,48% de la partie Administration et communication) stables par rapport à 2024, à hauteur de 134,2 k€.

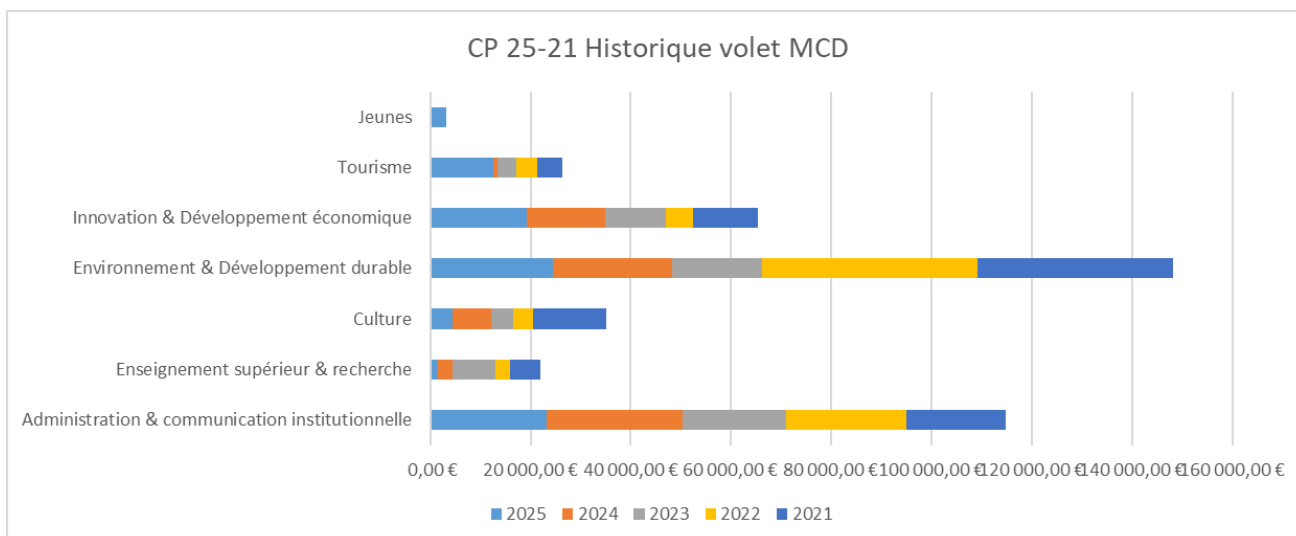
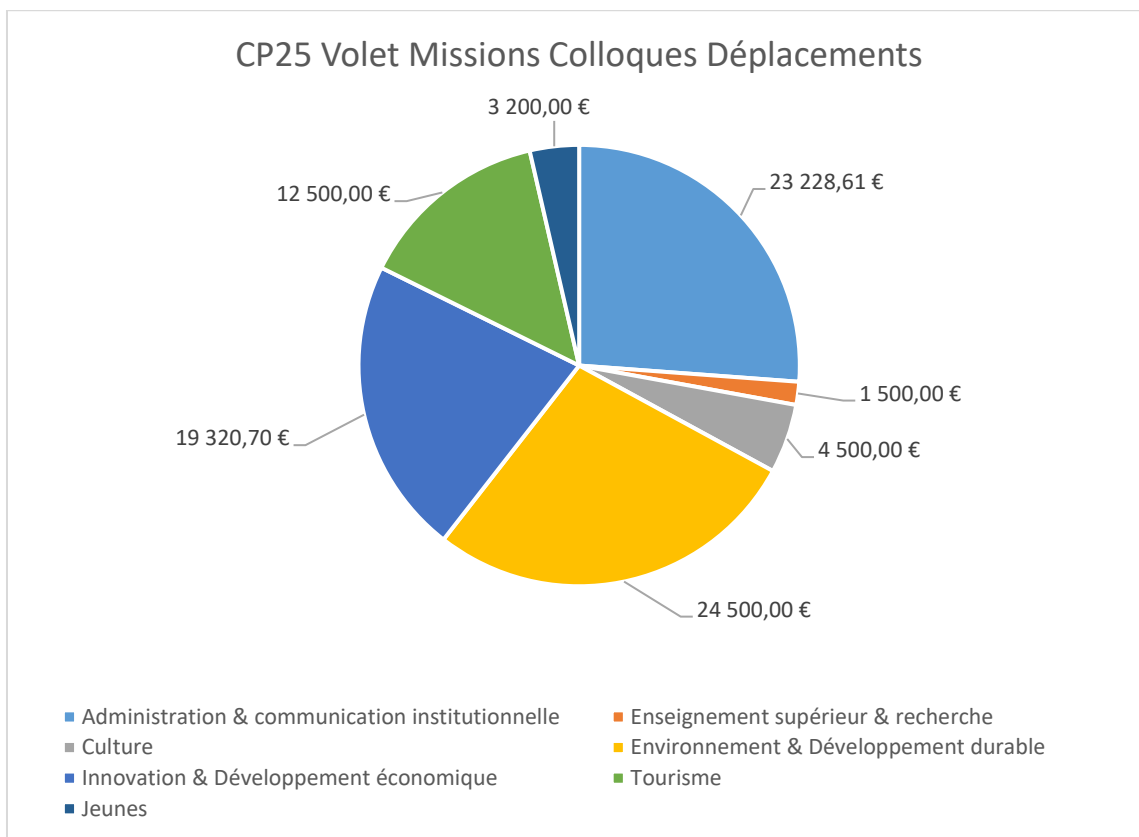
A noter la très nette baisse des dépenses de communication qui s'établissent à hauteur de 41,8 K€ en 2025 (147,8 K€ en 2024). Cette baisse s'explique par la clôture du projet Youth 4 Green dont l'essentiel des actions se sont déroulées en 2024 mais aussi du fait que l'événement des 20 ans de l'Eurorégion a eu lieu aussi en 2024. Le budget 2025 sur ce chapitre correspond à une année classique de fonctionnement en communication pour l'Eurorégion sachant que les dépenses de communication des projets européens sont prises en charge à travers les budgets des commissions (et couvertes donc en partie par des fonds européens en recettes).

Par ailleurs, il faut noter une action exceptionnelle en 2025 consacrée aux 15 ans de l'APC Culture, avec un événement qui se déroulera aux Baléares dans le cadre de la Présidence et pour lequel les jeunes de l'AEJ seront aussi invités à participer. Un projet à d'ailleurs été déposé sur ERASMUS + afin de financer les déplacements des jeunes de l'AEJ pour leurs assemblées générales mais aussi pour des actions plus ponctuelles comme les 15 ans de l'APC Culture, AGACHES en 2026, une visite des institutions européennes, et une action liée à l'économie circulaire dans le cadre de Fashion Forward.

Le volet Missions-Colloques-Déplacements (MCD) intègre l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation d'évènements par l'établissement, ceux parmi lesquels l'établissement est invité ou partenaire, et bien évidemment, les frais de mission et déplacement qui en découlent pour les agents du GECT. L'historique permet de constater l'impact qu'a ce poste sur les dépenses de gestion. Conformément aux nouveaux modes d'organisation et de développement, la visioconférence est privilégiée en fonction de la nature des réunions, et ce afin de maîtriser ce poste de dépenses qui peut rapidement augmenter en lien avec le nombre de projets en gestion et l'inflation. Ce volet n'intègre pas les dépenses de déplacement de l'Assemblée eurorégionale des jeunes (AEJ) ou des personnalités extérieures au GECT qui sont prises sur une autre ligne de dépenses.

Du fait du nombre de projets UE en cours d'exécution en 2025, ce poste de dépenses augmente mais de manière très raisonnable avec un niveau prévisionnel de 88,7 K€ renforçant ainsi l'idée d'une Eurorégion sobre sur le plan carbone. Par ailleurs, près de 60% de ces frais de déplacements seront pris en charge ou remboursés à travers les fonds européens des projets en cours d'exécution.

CP Volet missions, colloques, & déplacements M-C-D	Budget 2025	Budget 2024	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2021
Administration & communication institutionnelle	23 228,61 €	27 200,00 €	20 600,00 €	24 000,00 €	19 720,00 €
Enseignement supérieur & recherche	1 500,00 €	3 000,00 €	8 500,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €
Culture	4 500,00 €	7 600,00 €	4 351,86 €	4 100,00 €	14 500,00 €
Environnement & Développement durable	24 500,00 €	23 667,18 €	18 000,00 €	43 000,00 €	39 000,00 €
Innovation & Développement économique	19 320,70 €	15 618,00 €	12 000,00 €	5 500,00 €	13 000,00 €
Tourisme	12 500,00 €	1 000,00 €	3 710,00 €	4 200,00 €	5 000,00 €
Jeunes	3 200,00 €				
Total	88 749,31 €	78 085,18 €	67 161,86 €	83 800,00 €	97 220,00 €



2. Les charges de personnel (D012)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 597,2 K€ stable par rapport à l'exercice précédent, et conforme à la prospective 2017-2025 élaborée lors de la restructuration. Cette prévision prend ainsi en compte à la fois le niveau de réalisation 2024, le glissement vieillesse technicité (GVT), les revalorisations du point d'indice, et les changements intervenus.

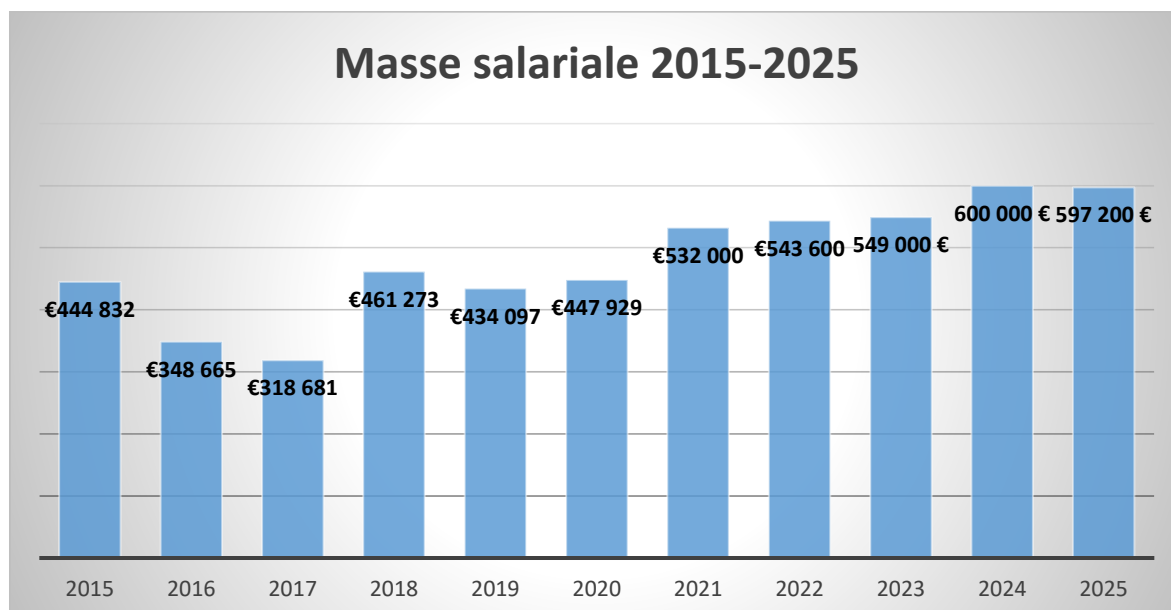
Cette masse salariale traduit à la fois l'ambition de l'établissement et sa volonté de porter la nouvelle feuille de route et les nombreux projets européens. **Cette**

masse salariale est co-financée par les fonds européens à hauteur de 35%

(stable par rapport à 2024 du fait des recettes intermédiaires ou finales des projets Y4GERF, Locall4Flood, Carbon Farming, Smart Green Water, Fashion Forward, et potentiellement l’AFLE). Cela constitue une bonne base afin de financer une partie des ressources humaines et correspond bien à la stratégie de la Direction afin de compenser notamment le déséquilibre entre les participations statutaires des membres et le niveau de dépenses sur le volet fonctionnement.

L’effectif 2025 devrait être constitué de 10 agents + 1 stagiaire (2 X 6mois) dont 1 Secrétaire général, 1 Responsable administratif et financier, 3 chargés de projets, 1 chargée de communication, 2 assistants projets, 1 assistante gestion administrative, 1 coordonnateur budgétaire et ressources humaines, et un(e) stagiaire, soit 10 agents dont 4 agents statutaires et 6 contractuels, et une bonne stabilité des effectifs, signe d’une administration qui fonctionne bien et qui est attractive.

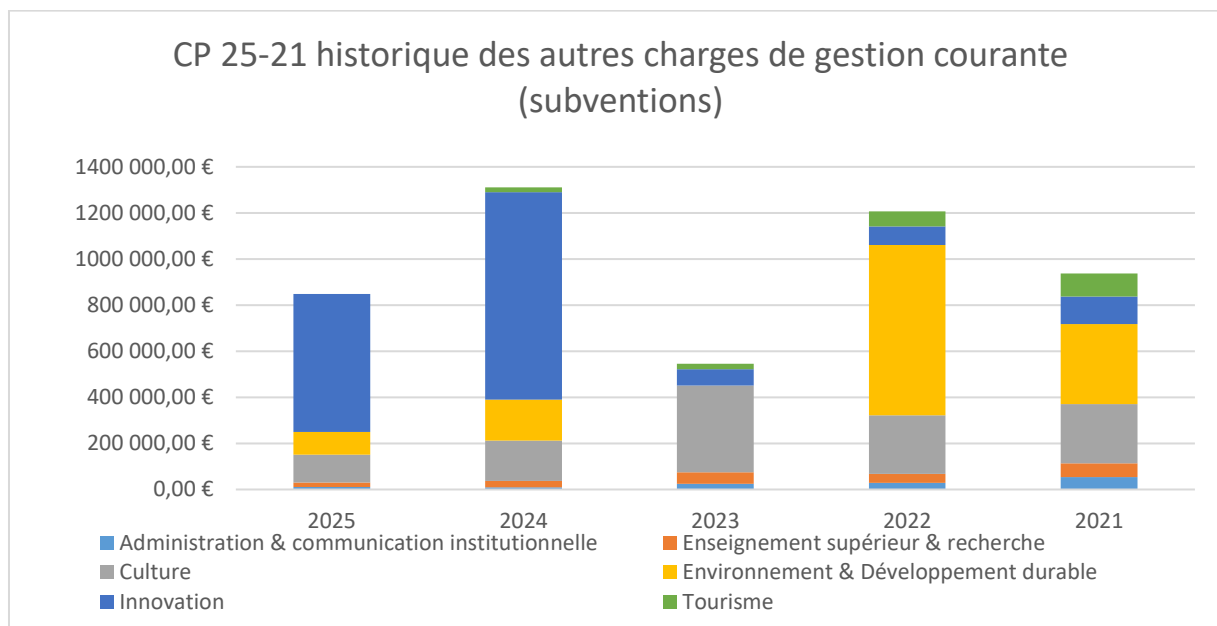
Par ailleurs un volontaire Interreg (Interreg Volunteer Youth) viendra appuyer l’équipe en 2025 pour la gestion de l’Aire Fonctionnelle Littoral Est (AFLE). Aucun salaire à verser. L’indemnité de ce volontaire est prise en charge par l’Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE/AEBR). Cette expérience a été très positive en 2024, ce pourquoi elle est renouvelée.



3. Les autres charges de gestion courante (D65)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **848,51 K€** en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (**1 310,5 K€**) et correspond principalement aux subventions de l'appel à projets CESAM en faveur des entreprises de l'agroalimentaire du territoire (450 K€ en 2025, 450 K€ en 2026), aux versements du solde des subventions Watsavereuse en faveur des partenaires du projet (y compris le paiement suspendu pour AD'OCC en 2023) et du projet Youth 4 Green, au paiement des subventions en faveur des projets issus du nouvel appel à projets ESR destiné à favoriser la mobilité des étudiants et des chercheurs sur le territoire eurorégional, ainsi qu'aux paiements des projets en cours d'exécution des précédents appels à projets Culture.

Autres charges de gestion courante par politiques publiques	2025	2024	2023	2022	2021
Administration & communication institutionnelle	10 243,94 €	9 450,00 €	24 127,00 €	28 100,00 €	54 100,00 €
Enseignement supérieur & recherche	20 000,00 €	28 350,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €
Culture	120 358,76 €	173 659,28 €	377 430,89 €	254 000,00 €	256 500,00 €
Environnement & Développement durable	98 896,39 €	179 125,63 €	0,00 €	739 040,02 €	347 000,00 €
Innovation	599 019,00 €	900 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €
Tourisme	0,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	65 000,00 €	100 000,00 €
Total	848 518,09 €	1 310 584,91 €	545 557,89 €	1 206 140,02 €	937 600,00 €



4. Les charges financières (D66)

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

5. Les charges exceptionnelles (D67)

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

6. Le virement à la section d'investissement (023)

Ce chapitre est de 0k€ dans la mesure où la section d'investissement apparaît déjà en équilibre.

7. Les opérations d'ordre entre sections (D042)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **12,8 K€** en baisse par rapport à l'exercice précédent (21,7 K€). Il comprend les dotations aux amortissements relatifs au matériel informatique et au mobilier nécessaires au siège de Perpignan. Cette baisse intègre les investissements constatés au compte administratif 2023 notamment l'équipement informatique et téléphonique.

A-II. Les recettes

1. Les dotations, subventions et participations (R74)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **1209,1 k€**, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (1163,06k€) du fait en grande partie des financements obtenus à travers nos projets européens.

Les participations statutaires sont stables en 2025 et restent au même niveau qu'en 2024.

Par ailleurs, les participations pour la commission enseignement supérieur et recherche restent à 10 K€ par membre afin de financer la préparation de la candidature de l'Eurorégion pour un projet de cotutelles de thèses dans le cadre du programme MSC Cofund, ainsi que la mise en place d'un appel à projets spécifique pour accompagner les mobilités des étudiants et des chercheurs sur le territoire.

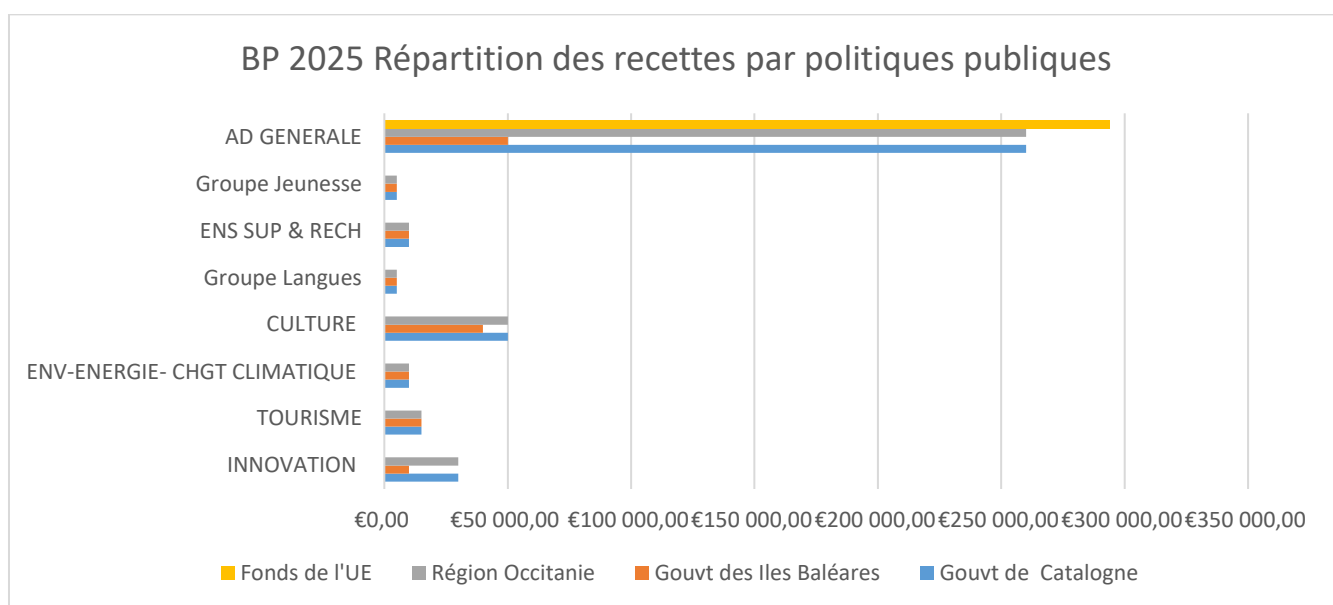
Les participations sur les autres commissions restent stables par rapport à 2024 et permettent notamment de financer l'appel à projets culture ou les diverses prestations pour les projets européens en cours d'exécution.

Enfin la part des fonds européens dans le budget de l'établissement se situe à un bon niveau en 2025 à 294,1 K€ avec le solde du projet Youth 4 Green et les premiers versements pour les projets Local4Flood, Carbon Farming, Smart Green Water, Fashion Forward. A noter par ailleurs que nous pourrions peut-être compter sur un paiement du programme POCTEFA pour la coordination de l'Aire Fonctionnelle Littoral Est, mais la plateforme SIGEFA n'est toujours pas opérationnelle à ce jour. Nous n'avons pas inclus cette recette potentielle dans le BP 2025.

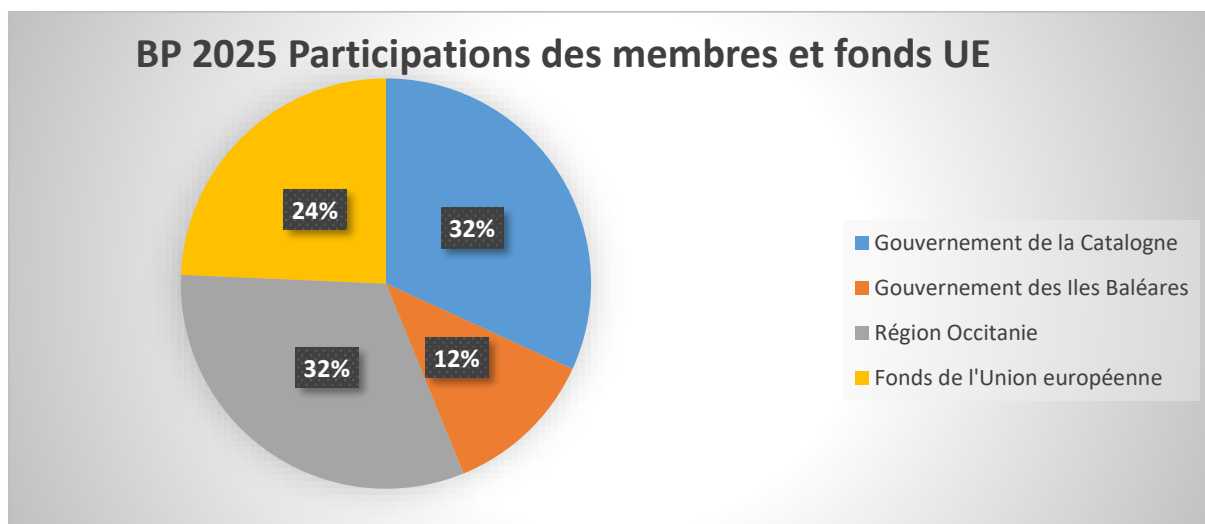
Les acomptes de 80% des projets CESAM et Youth 4 Green ERF ont été reçus en 2023.

Recettes propres de l'Eurorégion PM 2025

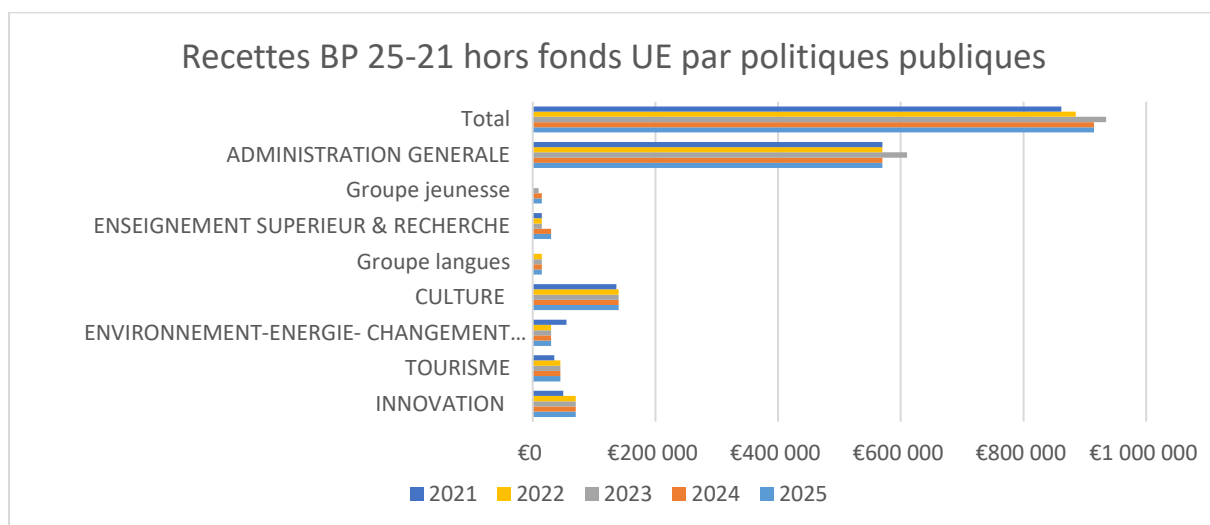
Recettes de participations des membres BP2025	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE-CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouv't de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	385 000,00 €
Gouv't des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	145 000,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	385 000,00 €
Fonds de l'UE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 108,10 €	294 108,10 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	864 108,10 €	1 209 108,10 €



La part des fonds européens a augmenté de 3% en 2025 et représente désormais presque $\frac{1}{4}$ des recettes de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée. Ces chiffres sont positifs mais peuvent démontrer cette dépendance structurelle aux fonds européens pour faire fonctionner correctement l'établissement.



On constate une nette stabilité dans les participations des membres que ce soit au niveau des commissions ou de l'administration générale. L'administration générale étant le plus gros poste de dépenses, c'est naturellement là où il y a le plus de participations, viennent ensuite les commission culture pour financer l'appel à projets, et l'innovation afin d'apporter le cofinancement aux projets européens. La commission environnement sur laquelle il y a une majorité de projets européens n'est pas la commission où il y a le plus besoin de participation car les cofinancements sont essentiellement apportés en ressources humaines à travers l'administration générale et la part UE permet de couvrir les besoins en prestations.



2. L'excédent de fonctionnement reporté (R002)

Après adoption du compte financier unique 2024, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à hauteur de **1 897,96 K€** en baisse par rapport à l'exercice précédent (2 103,8 K€) dans la mesure où les acomptes de 80 % des projets CESAM (incluant les fonds destinés à l'appel à projets en faveur des entreprises de 900 K€) et Youth 4 Green ERF ont été versés en 2023. Comme pour tous les projets en gestion directe par la Commission européenne, l'ensemble des fonds du projets sont versés au Chef de file qui a la charge de reverser directement aux partenaires. Cela induit des recettes importantes en fonds UE mais aussi des reversements importants sous le chapitre des subventions (065). Les chiffres comptables de ces lignes budgétaires s'en trouvent donc fortement impactés.

Dans une approche analytique, il est également important de rappeler qu'est prélevé sur les excédents de fonctionnement des commissions une quote-part de 5 à 10% des dépenses réelles exécutées dans l'année au titre de la « contribution » au fonctionnement de l'établissement assuré par l'administration générale, pour les frais administratifs et désormais pour les frais de ressources humaines (une

partie du salaire du Chargé de projets affecté à la commission concernée) et ce afin d'équilibrer autant que possible les dépenses administratives qui ne sont pas financées complètement par les recettes statutaires. A noter que la part RH n'est prélevée que s'il n'y a pas de projet européen dans la commission concernée permettant de financer une partie de cette dépense. Lorsque les recettes UE sont payées à l'Eurorégion, une quote-part correspondant aux ressources humaines et aux frais administratifs est prélevée pour être affectée à la partie administration et communication.

Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement au compte financier unique 2024 et inscrit au budget 2025 au R002 se répartit comme suit :

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	50 420,42 €	257 285,01 €	152 457,95 €	44 715,98 €	993 544,73 €	122 142,64 €	277 399,55 €	1 897 966,28 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R002	50 420,42 €	257 285,01 €	152 457,95 €	44 715,98 €	993 544,73 €	122 142,64 €	277 399,55 €	1 897 966,28 €

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée en équilibre à hauteur de 120 K€ en recettes et en dépenses, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (111,5 K€). Il s'agit de dépenses correspondant à 42,9% de dépenses corporelles et 57,1% incorporelles.

B-I. Les dépenses

1. Les immobilisations incorporelles (D20)

Ce chapitre intègre les prévisions de dépenses relatives au maintien des licences informatiques et frais liés aux sites internet de l'EPM et des projets européens. Le montant total de ce chapitre s'établit à hauteur de 68,54 k€.

2. Les immobilisations corporelles (D21)

Ce chapitre comprend de nouveaux crédits nécessaires au matériel informatique et téléphonique dédié au personnel et à divers matériels de bureau. Le montant total de ce chapitre s'établit à hauteur de 51,46 k€.

B-II. Les recettes :

1. Le solde d'investissement reporté (R001)

Le solde d'investissement final 2024 repris aux recettes de l'exercice 2025 est de 107,13 K€.

2. Les dotations, fonds divers et réserves (R10)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 0k€ dans la mesure où le compte administratif n'a pas établi de besoin de financement de la section d'investissement.

3. Les opérations d'ordre entre sections (R040)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 12,87 K€. Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec la prévision inscrite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

4. Le virement de la section de fonctionnement (R021)

Ce chapitre est proposé à hauteur de 0€ dans la mesure où la section d'investissement est en équilibre.

B La présentation croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions :

Les dépenses sont comptabilisées par :

- Nature de la dépense
- Service
- Fonction (au sens de la commission à laquelle les crédits se rattachent et de la politique publique pour laquelle la dépense est exécutée)
- Action (de façon plus précise afin de mesurer l'impact du plan d'action).

Les charges de personnel sont comptabilisées au niveau de la fonction relative à l'administration générale.

		2021	BP2022	BP2023	BP2024	BP2025
Administration & communication	Dépenses	750 671	934 592	933 570	959 632	849 298
	Recettes	793 692	746 732	652 600	833 065	881 751
	Excédent reporté	43 021	-144 839	32 945	56 276	50 420
Culture	Dépenses	140 778	269 300	391 783	221 659	135 605
	Recettes	136 500	140 000	155 000	155 000	155 000
	Excédent reporté	273 463	144 163	251 784	265 104	257 285
Environnement Energie Changement climatique	Dépenses	421 512	883 040	125 000	335 489	196 698
	Recettes	58 167	838 399	40 000	30 000	30 000
	Excédent reporté	174 351	129 710	238 323	174 838	152 458
Enseignement supérieur et recherche	Dépenses	64 014	51 500	67 000	46 350	27 999
	Recettes	15 000	15 000	15 000	30 000	30 000
	Excédent reporté	59 216	22 716	54 851	36 503	44 716
Innovation & Développement économique	Dépenses	183 245	123 500	110 500	962 399	660 660
	Recettes	58 539	59 999	70 000	70 000	70 000
	Excédent reporté	191 956	128 455	196 173	1 183 969	993 545
Tourisme	Dépenses	71 174	81 600	57 300	50 500	35 000
	Recettes	35 000	45 000	45 000	45 000	45 000
	Excédent reporté	79 948	43 348	85 803	109 803	122 142
AEJ	Dépenses					38 200
	Recettes					15 000
Fonds stratégique		277 400	277 400	277 400	277 400	277 400
	Dépenses	1 631 394	2 343 532	1 685 153	2 561 000	1 943 460
	Recettes	1 096 898	1 845 130	977 600	1 163 065	1 226 751
	Excédent	1 099 354	600 952	1 137 279	2 103 893	1 897 966

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	50 420,42 €	257 285,01 €	152 457,95 €	44 715,98 €	993 544,73 €	122 142,64 €	277 399,55 €	1 897 966,28 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R 002	50 420,42 €	257 285,01 €	152 457,95 €	44 715,98 €	993 544,73 €	122 142,64 €	277 399,55 €	1 897 966,28 €

Le stock de dette de l'établissement est nul et l'état des restes à recouvrer au 13 mars 2025 est de 16 K€ dont 10 K€ (solde Culture GENCAT 2024), 1 K€ (solde groupe langue GENCAT 2024) et 5 K€ (solde innovation GOIB 2024).

Enfin, le plan d'action 2025 représente une ouverture de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 1 943,4 k€ (dont 450 K€ pour les entreprises du territoire) pour un total de 27 actions.

L'assemblée est donc invitée à débattre du projet de budget primitif 2025 mettant en œuvre le plan d'action ci-après débattu lors de la séance précédente (AG DOB) et voter les crédits en dépenses et en recettes par chapitre et par section.

Gpe ACTIONS (Code / Libellé)	Fonction (Code / Libellé)	Mt Voté CP
	01 - Opérations non ventilables	12 870,00
	020 - Administration générale de la collectivité	270 442,35
	021 - Personnel non ventilé	598 410,00
	23 - Enseignement supérieur	3 000,00
	30 - Services communs	8 500,00
	338 - Autres activités pour les jeunes	3 500,00
	633 - Développement touristique	5 000,00
	67 - Recherche et innovation	11 320,70
	71 - Actions transversales	5 000,00
FA11222 - FA11222 OP5 POCTEFA AAP	020 - Administration générale de la collectivité	32 800,00
FA12211 - FA12211 PASSATION	020 - Administration générale de la collectivité	4 500,00
FA12311 - FA12311 ECO AGRICULTURE	71 - Actions transversales	15 100,00
FA13112 - FA13112 RAPPORTS ANNUELS	57 - Technologies de l'information et de la communica	2 000,00
FA14001 - FA14001 AMI TOURISME	633 - Développement touristique	5 000,00
FA14116 - FA14116 WEB & COM	57 - Technologies de l'information et de la communica	26 000,00
FA14121 - FA14121 SUPPORT EVEN	57 - Technologies de l'information et de la communica	2 000,00
FA14122 - FA14122 COM POSITIONNEMENT	57 - Technologies de l'information et de la communica	7 000,00
FA14124 - FA14124 DG-REGIO AAP	57 - Technologies de l'information et de la communica	14 799,46
FA21216 - FA21216 PROJET SUDOE INNOV	67 - Recherche et innovation	25 800,00
FA21217 - FA21217 CESAM	67 - Recherche et innovation	619 019,00
FA22131 - FA22131 AIGUA	731 - Politique de l'eau	21 600,00
FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	731 - Politique de l'eau	98 896,39
FA22223 - FA22223 WSR II	731 - Politique de l'eau	2 000,00
FA23111 - FA23111 ENS SUP STRATEGIE	23 - Enseignement supérieur	24 999,00
FA23122 - FA23122 ECONOMIE CIRCULAIRE TEXTILE SUDOE	71 - Actions transversales	24 102,00
FA30000 - FA30000 EVENEMENT SINGULIER CULTURE (15ans	30 - Services communs	6 500,00
FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESSE	338 - Autres activités pour les jeunes	13 500,00
FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESSE	57 - Technologies de l'information et de la communica	0,00
FA31113 - FA31113 GASTRONOMIE	633 - Développement touristique	5 000,00
FA31121 - FA31121 LETS CLEAN UP EUROPE	71 - Actions transversales	9 000,00
FA32241 - FA32241 ENERGIE CLIMAT EUROREGIONALE	758 - Autres actions	2 000,00
FA33000 - FA33000 ERASMUS JEUNE	338 - Autres activités pour les jeunes	21 200,00
FA33111 - FA33111 ESPACES MARINS	731 - Politique de l'eau	16 000,00
FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	12 000,00
FA43000 - FA43000 20 ANS 20 PROJETS	30 - Services communs	1 246,40
FA43223 - FA43223 23 CULT AAP	30 - Services communs	48 858,76
FA43224 - FA43224 24 CULT AAP	30 - Services communs	59 500,00
FA63000 - FA63000 NAUTISME	633 - Développement touristique	20 000,00
FA73000 - FA73000 NEXT-MED	731 - Politique de l'eau	5 000,00
	01 - Opérations non ventilables	12 870,00
	020 - Administration générale de la collectivité	2 575 098,63
	021 - Personnel non ventilé	10,00
	23 - Enseignement supérieur	30 000,00
	30 - Services communs	140 000,00
	633 - Développement touristique	45 000,00
	67 - Recherche et innovation	70 000,00
	71 - Actions transversales	30 000,00
	021 - Personnel non ventilé	41 668,43
	71 - Actions transversales	7 107,23
	57 - Technologies de l'information et de la communica	14 799,44
FA12311 - FA12311 ECO AGRICULTURE	021 - Personnel non ventilé	38 012,09
FA12311 - FA12311 ECO AGRICULTURE	67 - Recherche et innovation	35 344,34
FA14124 - FA14124 DG-REGIO AAP	021 - Personnel non ventilé	41 660,93
FA21216 - FA21216 PROJET SUDOE INNOV	731 - Politique de l'eau	21 611,64
FA21216 - FA21216 PROJET SUDOE INNOV	020 - Administration générale de la collectivité	17 632,99
FA22131 - FA22131 AIGUA	021 - Personnel non ventilé	22 277,00
FA22131 - FA22131 AIGUA	71 - Actions transversales	23 627,00
FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	338 - Autres activités pour les jeunes	15 000,00
FA23122 - FA23122 ECONOMIE CIRCULAIRE TEXTILE SUDOE	021 - Personnel non ventilé	12 000,00
FA23122 - FA23122 ECONOMIE CIRCULAIRE TEXTILE SUDOE	338 - Autres activités pour les jeunes	36 000,00
FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESSE	30 - Services communs	15 000,00
FA33000 - FA33000 ERASMUS JEUNE		
FA33000 - FA33000 ERASMUS JEUNE		
FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE		

DELIBERATION N°25_03_03

Assemblée Générale du 13 mars 2025

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement de Coopération Territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

Vu la convention et les statuts modifiés de l'Eurorégion signés par les Présidents Membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), le 18 juin 2009, et révisés le 4 octobre 2021,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu la délibération n° 25_03_01 relative à l'adoption du compte financier unique 2024 qui ne fait apparaître aucun besoin de financement de la section d'investissement,

Vu la délibération n° 25_03_02 relative à l'affectation du résultat 2024,

Vu la délibération n° 24_12_01 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu l'avis des commissions thématiques,

Vu les documents budgétaires annexés à la présente,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport et annexé à la présente délibération, le budget 2025 est adopté à hauteur de :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	120 002,35	12 870,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 107 132,35
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	120 002,35	120 002,35
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 943 461,71	1 226 751,09
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 897 966,28
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 943 461,71	3 124 717,37
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 063 464,06	3 244 719,72

Article 2 :

En application des statuts et du corpus de règles financières adoptés par l'établissement, les participations des membres au titre de l'exercice 2025 sont adoptées dans les conditions suivantes :

Recettes de participations des membres BP2025	INNOVATION	TOURISME	ENV-ENERGIE-CHGT CLIMATIQUE	CULTURE	Groupe Langues	ENS SUP & RECH	Groupe Jeunesse	AD GENERALE	Total
Gouv't de Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	385 000,00 €
Gouv't des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	145 000,00 €
Région Occitanie	30 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	385 000,00 €
Fonds de l'UE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	294 108,10 €	294 108,10 €
Total	70 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	864 108,10 €	1 209 108,10 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

Le Président en exercice
Salvador ILLA i ROCA

Et par délégation Gerard VIVES

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie